



Pour vos projets de formation profitez cette année de fonds FSE + 2025 avec CONSTRUCTYS !

En 2025, CONSTRUCTYS bénéficie d'une enveloppe de 8 millions d'euros pour le financement d'actions de formation grâce au Fonds Social Européen +. Profitez de ces fonds pour développer les compétences de vos salariés !

Public éligible :

Le FSE + s'adresse aux entreprises de toutes tailles et à l'ensemble des salariés (y compris en alternance) relevant du périmètre de CONSTRUCTYS, en France Métropolitaine et DROM.

Attention, l'entreprise ne doit pas être en difficulté au sens de l'article 3.2 du RGEC n°SA111722.

Calendrier :

La période d'engagement des dossiers a débuté le 13/01/2025 et se termine le 31/12/25 pour des formations se déroulant jusqu'au 31/12/2025.

Quelles formations ?

Les formations éligibles relèvent de 3 axes stratégiques :

Les formations liées aux métiers en tension

Exemples : carreleur, couvreur, maçon, menuisier, plaquiste, peinture, plombier, conducteur d'engins, soudeur, etc...

Les formations liées aux grands enjeux du secteur

Transition écologique

Il s'agit de répondre aux besoins des entreprises qui doivent adapter leur activité du fait de l'épuisement des ressources, en veillant à la maîtrise de l'énergie, la préservation de la biodiversité, l'utilisation de nouveaux matériaux et l'intégration de nouveaux modes de production.

Exemples : Isolation thermique par l'extérieur, gestion durable des chantiers, connaissances techniques sur l'utilisation de nouveaux matériaux, l'enveloppe du bâti, gestion des déchets, écoconduite, etc...

Transition numérique

Accompagner les entreprises qui doivent s'adapter aux nouvelles technologies, mais aussi exploiter pleinement leur potentiel pour améliorer le processus de construction, la qualité des projets et la durabilité des infrastructures.

Exemples : Logiciels BIM, RGPD, lutte contre l'illectronisme, digitalisation, machine outils, prise en main des tablettes numériques sur les chantiers, internet (cybersécurité, réseaux sociaux), logiciels BI, logiciels métiers, domotique, etc...

Transition démographique

Accompagner les entreprises au titre de leurs propres enjeux en matière de gestion prévisionnelle des ressources humaines et au titre de leur impact sur la société.

Exemples : Adaptation des logements pour les seniors, gestion d'entreprise y compris facilitation de la reprise d'entreprise, professionnalisation de l'encadrement intermédiaire, appropriation des outils et méthodes de travail, acquisition ou consolidation de compétences métier, maîtrise des savoirs de base, lutte contre l'illettrisme, tutorat, management (intergénérationnel, inclusion), formation de formateurs.

Les formations transverses et Soft Skills

Exemples : Organisation et gestion d'entreprise, gestion RH, gestion de projet, logistique, marketing, communication, gestion du stress, travail en équipe, gestion du temps, rédaction professionnelle, etc.

Formations non éligibles :

- Les formations relevant du « Guide des formations Prévention Santé Sécurité de la Construction » (GP2S), disponibles ici : <https://gp2s-construction.fr/>
- Les formations financées dans le cadre du dispositif FEEBAT
- Les actions de sensibilisation et le coaching
- Les bilans de compétence et VAE
- Les formations internes
- Les formations en e-learning ou les heures de formation asynchrones

Quelle prise en charge ?

Le FSE + intervient à hauteur de 50 % :

- Des coûts pédagogiques (dans la limite du plafond validé par la branche professionnelle)
- Des rémunérations (dans la limite du plafond validé par la branche professionnelle)

Auxquels s'ajoutent les plafonds de prise en charge du Plan de développement des compétences.

Pour connaître les modalités exactes, nous vous recommandons de contacter CONSTRUCTYS le plus tôt possible avant le démarrage de la formation.

Point de vigilance : La demande de financement devra être déposée avec un DEVIS NON SIGNE ou mentionnant « sous réserve de la prise en charge OPCO ».

Pour plus de renseignements, [cliquer ici](#).

CONSTRUCTYS AURA

3 Place du Paisy
69574 Dardilly Cedex
Tél. : 04 78 89 96 10
constructys.aura@constructys.fr